

2 février 2010

Commission des lois

Proposition de loi de M. Jean Leonetti relative à l'organisation du débat public sur les
problèmes éthiques et les questions de société
(n° 2211)

Amendements soumis à la commission

NB : Les amendements enregistrés et qui ont été déclarés irrecevables au regard de l'article 40 de la Constitution par le président de la commission ne sont pas diffusés.

CL1

ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LES PROBLÈMES ÉTHIQUES ET LES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ (n° 2211)

AMENDEMENT

présenté par M. Jean Leonetti,
rapporteur

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« pour les sciences de la vie et de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

CL2

ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LES PROBLÈMES ÉTHIQUES ET LES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ (n° 2211)

AMENDEMENT

présenté par M. Jean Leonetti,
rapporteur

ARTICLE 2

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 2 :

« Les états généraux mentionnés à l'article L. 1412-1-1 comprennent en particulier des conférences de citoyens choisis de manière à représenter la société dans sa diversité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.